



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC - PUBLIC NOTICE

RÈGLEMENT NO 303 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES ET LES TARIFS DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par la soussignée Directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'à sa séance extraordinaire du 13 décembre 2016, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 303 déterminant les taux de taxes municipales et les tarifs des compensations pour les services municipaux imposés pour l'année 2017.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Hemmingford, le 19 janvier 2017

Amélie Latendresse
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Copie conforme,

Amélie Latendresse
Directrice générale et secrétaire-trésorière